



FACTURE ECHEANCIER

MASSON ANTOINE
15 ROUTE DES CHAUMES
16400 La Couronne

Matériel : SmartPhone neuf - Samsung S10 Plus
Fournisseur : AVELIS TELECOM SOYAUX

à Saint-Etienne, le

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : | PROP2019069137
La souscription de votre abonnement prend effet le 12/06/2019 pour une durée de 24 mois
Sa périodicité sera mensuelle
Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

CREDIT AGRICOLE - IBAN : FR7612406000128000526311931

selon l'échéancier ci-dessous :

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/06/2019	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/06/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/07/2019	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/07/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/08/2019	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/08/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/09/2019	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/09/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/10/2019	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/10/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/11/2019	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/11/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/12/2019	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/12/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/01/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/01/2021	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/02/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/02/2021	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/03/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/03/2021	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/04/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/04/2021	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €
05/05/2020	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €	05/05/2021	32,09 €	6,42 €	15,99 €	54,50 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties,
le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée.
(L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement
de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés
à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.